



31/03/2022

Fonds de droit français

**GROUPAMA
CONVERTIBLES**

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du Commissaire aux Comptes	15
6. Comptes de l'exercice	20
7. Annexe(s)	52
"Caractéristiques de l'OPC (suite)	53
"Loi sur la transition Energétique pour la Croissance Verte	60

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA CONVERTIBLES

Part R, C - Code ISIN : FR0013286663

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, au travers d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, principalement au moyen d'une gestion active d'obligations convertibles de la zone Euro. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des entreprises via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des sous-jacents des titres détenus en portefeuille. Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : EXANE Convertibles EURO (coupons réinvestis). Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone Euro et, dans la limite de 20% de l'actif net, de valeurs libellées en une autre devise. Il sera investi au minimum de 60% de son actif net en obligations de type convertibles, échangeables, ou synthétiques reproduisant un comportement d'obligations convertibles. Le risque de change existe du fait qu'il pourra être investi à hauteur de 20% de son actif net dans des titres libellés en devises. Néanmoins, après couverture de change, il ne pourra pas excéder 10%.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-In-Universe* qui a pour objectif de sélectionner (en excluant 20% des sous-jacents les moins bien notés de l'univers d'investissement) les obligations convertibles ou assimilées répondant à des critères d'investissement Environnementaux (intensité carbone, gestion des déchets), Sociaux (création nette d'emplois, heures de formation) et de Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. L'exposition de l'OPCVM à des valeurs non notées par notre filtre quantitatif ESG ne dépassera pas 10 % de l'actif net à l'exclusion des liquidités et des OPCVM monétaires détenus à titre accessoire.

Le gérant procède à la sélection du sous-jacent de l'obligation convertible selon une approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation puis selon une approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays. Le gérant sélectionne les titres en portefeuille en fonction de leurs caractéristiques techniques et plus particulièrement de leur profil de risque.

Poche taux : La part des investissements en instruments de taux sera comprise entre 60 et 100% de l'actif net. En plus des obligations convertibles, l'OPCVM pourra détenir des EMTN, TCN, obligations à taux fixe, à taux variable et indexées sur l'inflation, des *contingent convertible*

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

bonds (Coco Bonds), véhicules de titrisation et obligations foncières.

Ces titres devront bénéficier d'une notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's ou équivalent) ou estimée équivalente par la société de gestion. L'OPCVM pourra détenir des titres de notation inférieure dans la limite de 25% de son actif net. Il pourra également investir jusqu'à 10% de son actif net en Coco Bonds émis par des institutions financières, afin de capter le surcroît de rendement lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité globale de l'OPCVM se situe entre 1 et 5.

Poche actions : L'exposition actions de l'OPCVM sera comprise entre 0% et 50% de son actif net. En cas de conversion d'obligations ou d'exercice d'options détenues dans le portefeuille, l'OPCVM pourra détenir de manière transitoire des actions. Ces actions ont vocation à être cédées dans les meilleurs délais en tenant compte des conditions de marché les plus favorables.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, actions, de change ou de volatilité dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et utiliser des OPCVM monétaires. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille évoluera entre 0% et 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en œuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque de crédit et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

15 juin 2021 :

- Mise à jour des frais courants des DICl à fin mars 2021.

15 décembre 2021 :

- Mise à jour réglementaire pour Taxonomie (article 8).

11 Février 2022 :

- Ajout d'une mention précisant que le FCP relève de l'article 8 du Règlement SFDR ;
- Mise à jour des performances à fin décembre 2021.

17 mars 2022 :

- Mise à jour du SRRI qui passe de 3 à 4.

30 mars 2022 :

- Mise à jour des frais courants dans les DICl à la clôture du fonds à fin mars 2022.

3. RAPPORT DE GESTION

Du 31 mars 2021 au 31 mars 2022, le fonds a progressé tout en sur performant assez nettement son indice.

La performance absolue a été décevante au regard de la progression des marchés actions : ceci s'explique par les biais structurels du gisement convertible avec d'une part des secteurs peu présents en convertibles (principalement Energie, Banques et Matières premières) qui ont nettement performé et d'autre part des secteurs fortement représentés dans les convertibles (Consommation discrétionnaire dont commerce internet, Utilities, ...) qui ont fortement déçu. L'année 2021 décevante « rattrape » l'année 2020 exceptionnelle.

Le fonds surperforme nettement son indice : Cette sur performance vient davantage du « picking » que de l'allocation directionnelle avec des gains relatifs à l'indice de référence significatifs sur notamment Delivery Hero, Adidas, Shell, EDF, Global Fashion, Sika et STMicroelectronics qui font bien plus que compenser des sous performances relatives sur notamment Engie, les banques européennes, Remy Cointreau, HelloFresh et Immofinanz.

Vu par secteur, le picking a été très favorable sur la consommation discrétionnaire (sous exposition sur les valeurs e-commerce), sur la technologie (surexposition sur les semi-conducteurs) et négative sur la consommation de base (essentiellement dû à la surexposition sur Remy Cointreau).

Notons que la poche de réplication a positivement contribué (+60 pdb environ) avec notamment des expositions sur Shell et TotalEnergies.

Les protections sur les actions et les taux (options sur indices actions et futures de taux) ont contribué positivement d'environ 25 pdb sur la période.

À fin mars 2022, l'incertitude domine toujours tant sur le plan économique que géopolitique (Guerre en Ukraine, perspectives de plusieurs hausses des taux, envolée des prix des matières premières, inflation) et explique l'aversion au risque et la volatilité actuelle. Dans ce cadre, le positionnement des portefeuilles se caractérise par un delta action nettement inférieur à l'indice accompagnée de protections renforçant la convexité du portefeuille en cas de choc de marché.

Une sensibilité taux inférieure à celle de l'indice dans un contexte d'incertitudes sur le niveau futur de l'inflation et des taux d'intérêt des banques centrales.

Sur la période, la performance du fonds GROUPAMA CONVERTIBLES :

- Part NC s'établit à -5.87% contre -6,1% pour l'indice de référence.
- Part G s'établit à -4,67% contre -6,1 % pour l'indice de référence.
- Part IC s'établit à -5,03% contre -6,1 % pour l'indice de référence
- Part ID s'établit à -5,02% contre -6,1% pour l'indice de référence
- Part M s'établit à -4,93 % contre -6,1% pour l'indice de référence
- Part O s'établit à -4,58% contre -6,1% pour l'indice de référence

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA TRESORERIE I	101 688 320,46	69 888 112,49
BNP PARIBAS MOIS ISR FCP	71 101 933,03	78 768 151,57
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	16 012 625,00	16 012 625,00
DEUTSCHE WOHNEN AG 0.325% 26-07-24		28 381 875,00
SAFRAN SA ZCP 21-06-23 CV		20 918 250,00
DELIVERY HERO SE 1.0% 30-04-26	13 941 450,00	3 030 200,00
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.125% 26-03-22		15 003 300,00
NEXI ZCP 24-02-28 CV	13 205 900,00	
BARCLAYS BK ZCP 24-01-25 CV	12 055 375,00	
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	10 130 750,00	1 041 300,01

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 89 677 062,90**

- o Change à terme : 19 279 964,90
- o Future : 38 079 210,00
- o Options : 32 317 888,00
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CREDIT AGRICOLE CIB GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL LTD NATIXIS

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 42 609 409,82 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

S'agissant d'un OPCVM « ISR », l'analyse extra-financière appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes:

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG ».
- Exclusion des émetteurs appartenant au secteur du charbon selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM.
- Le taux de couverture du portefeuille en termes de notation ESG est au minimum de 90% de l'actif net (Liquidités et OPC monétaires exclus)
- Exclusion de l'univers d'investissement des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier. Approche Best-in-universe.

Les données d'alignement des émetteurs n'étant pas directement disponibles, la proportion des investissements pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre du Règlement Taxonomie est estimée à 0%.

Au 28 mars 2022, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (90% de l'actif hors liquidités). Par ailleurs, les valeurs notées entre 0 et 20, sur une échelle de notation entre 0 et 100, sont sous-pondérées par rapport à l'indice de référence, comme indiqué dans le prospectus.

Au 28 mars 2022, il n'est pas possible de s'engager à ce stade sur l'alignement du portefeuille à la taxonomie européenne ainsi que sur la proportion d'actifs alignés sur la taxonomie. Cette section sera mise à jour dès lors que les critères d'examen technique seront finalisés et que des données fiables et vérifiables seront disponibles.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales

- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
 - D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.
- La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs.

Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre).

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion.

Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients.

- Les objectifs qualitatifs permettent :
De limiter le poids de la performance strictement financière.
D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération.
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées.
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité.
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management.
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management.
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management.

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2 - Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020</i>	<i>6 039 040 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3^e tiers)</i>	<i>126 755 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2^e tiers)</i>	<i>168 324 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1^{er} tiers)</i>	<i>117 466 euros</i>

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)</i>	<i>7611 279 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 036 423 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPAMA CONVERTIBLES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

Aux porteurs de parts du FCP GROUPAMA CONVERTIBLES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA CONVERTIBLES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/03/2022 en EUR

ACTIF

	31/03/2022	31/03/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	5 18 288 174,84	565 729 439,18
Actions et valeurs assimilées	3 527 550,00	908 600,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	3 527 550,00	908 600,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	461 604 471,86	541 748 770,52
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	461 604 471,86	541 748 770,52
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances		
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances négo­ciables		
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Organismes de placement collectif	47 794 389,48	18 876 480,22
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	47 794 389,48	18 876 480,22
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	5 361 763,50	4 195 588,44
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	5 361 763,50	4 195 588,44
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	24 944 040,00	40 891 704,20
Opérations de change à terme de devises	19 279 964,90	33 841 414,33
Autres	5 664 075,10	7 050 289,87
COMPTES FINANCIERS	12 312 169,78	6 772 291,84
Liquidités	12 312 169,78	6 772 291,84
TOTAL DE L'ACTIF	555 544 384,62	613 393 435,22

PASSIF

	31/03/2022	31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	509 902 751,81	560 100 785,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 053 573,57	
Report à nouveau (a)	28,51	55,59
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	18 638 760,61	7 953 179,67
Résultat de l'exercice (a,b)	126 263,52	-419 342,90
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	529 721 378,02	567 634 678,03
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	6 232 353,50	3 014 279,79
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	6 232 353,50	3 014 279,79
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 232 353,50	3 014 279,79
Autres opérations		
DETTES	19 440 163,66	42 522 485,65
Opérations de change à terme de devises	19 182 796,66	34 131 308,18
Autres	257 367,00	8 391 177,47
COMPTES FINANCIERS	150 489,44	221 991,75
Concours bancaires courants	150 489,44	221 991,75
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	555 544 384,62	613 393 435,22

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022	31/03/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FOAT EUR 0621		8 907 250,00
XEUR FOAT EUR 0622	9 848 150,00	
FGBL BUND 10A 0622	2 538 560,00	
GR RCOG 100 0621		1 415 815,20
EURO STOXX 50 0621		14 304 200,00
EURO STOXX 50 0622	19 115 000,00	
Options		
DEUTSCHE POST NAMEN 06/2023 CALL 60	404 811,00	
DJ STOXX W OPT W2 04/2022 PUT 3700	2 682 982,50	
DJ STOXX W OPT W2 04/2022 PUT 3400	558 060,36	
DJ EURO STOXX 50 04/2021 PUT 3250		356 648,11
DJ EURO STOXX 50 04/2022 PUT 3300	1 416 614,76	
DJ EURO STOXX 50 04/2022 PUT 2900	150 247,02	
DJ EURO STOXX 50 04/2022 PUT 3675	3 219 579,00	
DJ EURO STOXX 50 05/2021 PUT 3300		2 694 456,88
DJ EURO STOXX 50 05/2021 PUT 3700		5 658 359,44
DJ EURO STOXX 50 06/2021 PUT 3350		4 561 960,44
DJ EURO STOXX 50 06/2021 PUT 3675		6 631 303,32
DJ EURO STOXX 50 06/2021 PUT 3025		1 011 156,18
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
GR E2FP 100 0621		5 608 250,00
DJES BANKS 0621		2 613 000,00
DJES BANKS 0622	6 577 500,00	
Options		
EUREX EURO BUND 05/2021 CALL 173.5		2 404 771,20
EUREX EURO BUND 05/2021 PUT 169		2 504 970,00
CBOT YST 10 A 04/2021 CALL 132.5		410 127,20
CBOT YST 10 A 04/2021 PUT 129.5		1 457 908,62
FAURECIA 06/2021 CALL 50		1 520 996,40
FAURECIA 09/2021 PUT 60		765 949,80
STELLANTIS NV 06/2021 CALL 13.6652		3 256 865,18
EDF 09/2022 PUT 15.3	4 925 669,91	
STELLANTIS NV 06/2022 CALL 18	557 442,00	
STELLANTIS NV 06/2022 PUT 16	1 384 614,00	
COVESTRO AG 06/2021 PUT 68		1 509 130,35
ADIDAS NOM. 06/2023 CALL 340		2 657 208,40

	31/03/2022	31/03/2021
ALSTOM 12/2022 CALL 48		2 347 741,80
EDF 06/2021 PUT 18		2 178 976,80
DEUTSCHE POST NAMEN 06/2022 PUT 36	499 554,00	
DEUTSCHE POST NAMEN 06/2023 CALL 48	1 220 175,00	
DEUTSCHE POST NAMEN 12/2023 CALL 48		2 294 180,00
ARCELORMITTAL 06/2021 CALL 24		2 388 124,80
ARCELORMITTAL 06/2021 PUT 22		512 304,00
QIAGEN 06/2021 CALL 50		662 499,60
QIAGEN 09/2021 CALL 60		303 309,42
SHELL PLC. 12/2023 CALL 22	3 363 934,00	
STMI NV 12/2023 CALL 36	8 514 621,30	
TOTAL SE 12/2022 CALL 48		3 972 528,13
DJ EURO STOXX 50 04/2022 CALL 4100	570 743,55	
DJ EURO STOXX 50 04/2022 PUT 3950	2 848 839,60	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022	31/03/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	87,39	1 022,19
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 962 824,08	2 227 506,90
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers	82 627,41	
TOTAL (1)	3 045 538,88	2 228 529,09
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	40 636,31	53 402,75
Autres charges financières		
TOTAL (2)	40 636,31	53 402,75
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 004 902,57	2 175 126,34
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 900 888,74	2 577 964,37
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	104 013,83	-402 838,03
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	22 249,69	-16 504,87
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	126 263,52	-419 342,90

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :
=> Dernier cours du jour de valorisation.
- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :
=> Dernier cours du jour de valorisation.
- Valeurs négociées dans la zone Amérique :
=> Dernier cours du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Pour les « obligations convertibles » et les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

Titres et actions d'OPC

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
 - ▶ sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
 - ▶ en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectuent suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

Opérations à terme ferme et conditionnelles

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation du jour.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture du jour.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Prise en pension :

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension :

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres :

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

Méthode des coupons courus.

Méthode de comptabilisation des frais :

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie « frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Parts IC, ID, RC et RD :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPCVM	Taux maximum : 0,60% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif *
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Part M :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPCVM	Taux maximum : 0,50% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif *
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Part N :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPCVM	Taux maximum : 1,70% TTC*
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif **
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC ***selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument****
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Dont 1,50% de frais de gestion financière.

** Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Part G :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,40% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif *
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Part O :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif *
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA CONVERTIBLES G	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA CONVERTIBLES IC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA CONVERTIBLES ID	Distribution, et/ou Report, Faculté de verser des acomptes sur dividendes	Distribution, et/ou Report, Faculté de verser des acomptes sur dividendes
Part GROUPAMA CONVERTIBLES MC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA CONVERTIBLES N C	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA CONVERTIBLES O	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA CONVERTIBLES Part RD	Distribution, et/ou Report, Faculté de verser des acomptes sur dividendes	Distribution, et/ou Report, Faculté de verser des acomptes sur dividendes
Part GROUPAMA CONVERTIBLES RC	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022	31/03/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	567 634 678,03	414 255 892,47
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	89 491 737,60	173 769 970,12
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-99 085 567,21	-78 062 743,32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 266 740,50	28 890 051,32
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 087 212,71	-13 955 333,38
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	21 822 917,54	21 532 777,65
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-18 519 280,03	-26 857 291,20
Frais de transactions	-651 258,34	-640 924,58
Différences de change	1 674 552,53	-1 561 830,88
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-48 356 430,08	45 189 997,64
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-13 070 137,57	35 286 292,51
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-35 286 292,51	9 903 705,13
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	629 159,52	6 058 198,27
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	885 230,40	256 070,88
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-256 070,88	5 802 127,39
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-202 673,16	-581 248,05
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	104 013,83	-402 838,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	529 721 378,02	567 634 678,03

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	22 681 475,23	4,28
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	438 922 996,63	82,86
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	461 604 471,86	87,14
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	27 547 294,64	5,20
Taux	12 386 710,00	2,34
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	39 934 004,64	7,54
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	30 463 093,36	5,75
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	30 463 093,36	5,75

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	461 604 471,86	87,14						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							12 312 169,78	2,32
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							150 489,44	0,03
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	12 386 710,00	2,34						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			33 273 173,19	6,28	113 940 083,00	21,51	203 595 660,01	38,43	110 795 555,66	20,92
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	12 312 169,78	2,32								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	150 489,44	0,03								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture									12 386 710,00	2,34
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	3 669 115,13	0,69	7 582 438,32	1,43	6 354 959,79	1,20		
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	1 118 843,03	0,21	541 953,93	0,10	549 784,06	0,10	65 615,65	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	7 691 852,55	1,45	6 021 660,00	1,14	5 469 284,11	1,03		
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2022
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	19 279 964,90
	Souscriptions à recevoir	3 191,49
	Dépôts de garantie en espèces	5 660 883,61
TOTAL DES CRÉANCES		24 944 040,00
DETTES		
	Vente à terme de devise	19 182 796,66
	Rachats à payer	48 099,19
	Frais de gestion fixe	209 267,81
TOTAL DES DETTES		19 440 163,66
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		5 503 876,34

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA CONVERTIBLES G		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 807,254	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES IC		
Parts souscrites durant l'exercice	3 837,1119	6 012 806,36
Parts rachetées durant l'exercice	-5 692,1119	-8 727 619,00
Solde net des souscriptions/rachats	-1 855,0000	-2 714 812,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	23 477,1119	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES ID		
Parts souscrites durant l'exercice	3 127,3220	10 662 869,77
Parts rachetées durant l'exercice	-2 714,9609	-9 167 074,43
Solde net des souscriptions/rachats	412,3611	1 495 795,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	101 004,0000	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES MC		
Parts souscrites durant l'exercice	410 979,056	70 628 360,11
Parts rachetées durant l'exercice	-430 818,915	-74 005 262,81
Solde net des souscriptions/rachats	-19 839,859	-3 376 902,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	493 940,572	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES N C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 073,3566	720 044,21
Parts rachetées durant l'exercice	-10 201,1588	-6 776 156,45
Solde net des souscriptions/rachats	-9 127,8022	-6 056 112,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	33 489,2890	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES O		
Parts souscrites durant l'exercice	90,541	1 449 469,52
Parts rachetées durant l'exercice	-25,079	-400 899,60
Solde net des souscriptions/rachats	65,462	1 048 569,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	65,472	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES Part RD		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	500,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	500,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES RC		
Parts souscrites durant l'exercice	35,440	17 687,63
Parts rachetées durant l'exercice	-17,245	-8 554,92
Solde net des souscriptions/rachats	18,195	9 132,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18,195	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA CONVERTIBLES G Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES IC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES ID Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES MC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES N C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES O Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES Part RD Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES RC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2022
Part GROUPAMA CONVERTIBLES G	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	124 624,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	198 905,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES ID	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 821 702,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES MC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	400 139,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,44
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES N C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	354 749,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,42
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES O	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	700,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES Part RD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,62
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES RC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	63,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Rétrocessions des frais de gestion	

Le léger dépassement du taux de frais de gestion sur la part RD est dû au très faible niveau d'actif net.

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			42 609 409,82
	LU1749433204	G FUND - EURO HIGH YIELD BONDS SC EUR	5 981 600,00
	LU1891751320	G FUND - SHORT TERM ABS RETURN SI SC EUR	4 973 500,00
	FR0000989626	GROUPAMA TRESORERIE I	31 654 309,82
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			42 609 409,82

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	28,51	55,59
Résultat	126 263,52	-419 342,90
Total	126 292,03	-419 287,31

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES G		
Affectation		
Distribution	274 915,40	202 673,16
Report à nouveau de l'exercice	20,98	28,51
Capitalisation		
Total	274 936,38	202 701,67
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	5 807,254	5 807,254
Distribution unitaire	47,34	34,90
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 511,73	-35 728,05
Total	-2 511,73	-35 728,05

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES ID		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-23 827,54	-312 468,48
Total	-23 827,54	-312 468,48

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES MC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	73 948,66	-1 985,21
Total	73 948,66	-1 985,21

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES N C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-200 798,83	-271 807,34
Total	-200 798,83	-271 807,34

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES O		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 546,94	0,10
Total	4 546,94	0,10

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES Part RD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1,85	
Total	-1,85	

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES RC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
Total		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 053 573,57	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 638 760,61	7 953 179,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	19 692 334,18	7 953 179,67

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES G		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	3 571 652,51	1 053 573,57
Capitalisation		
Total	3 571 652,51	1 053 573,57

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 193 046,39	539 915,24
Total	1 193 046,39	539 915,24

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	11 304 666,09	
Capitalisation		4 721 979,94
Total	11 304 666,09	4 721 979,94

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES MC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 850 648,13	1 243 228,99
Total	2 850 648,13	1 243 228,99

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES N C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	737 715,33	394 479,56
Total	737 715,33	394 479,56

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES O		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	34 299,02	2,37
Total	34 299,02	2,37

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES Part RD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	16,15	
Capitalisation		
Total	16,15	

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA CONVERTIBLES RC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	290,56	
Total	290,56	

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Actif net Global en EUR	485 575 009,26	410 069 233,36	414 255 892,47	567 634 678,03	529 721 378,02
Part GROUPAMA CONVERTIBLES G en EUR					
Actif net	57 910 025,46	62 179 159,72	66 419 289,71	75 333 369,92	71 626 245,10
Nombre de titres	4 877,416	5 299,416	5 807,254	5 807,254	5 807,254
Valeur liquidative unitaire	11 873,09	11 733,20	11 437,29	12 972,28	12 333,92
+/- values nettes unitaire non distribuées				181,42	615,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	519,76	-209,00	390,67		
Distribution unitaire sur résultat	95,74	68,41	100,09	34,90	47,34
Crédit d'impôt unitaire					
Report à nouveau unitaire sur résultat	65,60	63,39			
Part GROUPAMA CONVERTIBLES IC en EUR					
Actif net	47 450 012,14	11 021 483,53	13 669 763,26	38 524 860,22	33 909 844,17
Nombre de titres	34 467,7054	8 063,6374	10 239,8163	25 332,1119	23 477,1119
Valeur liquidative unitaire	1 376,65	1 366,81	1 334,96	1 520,79	1 444,37
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	60,23	-24,36	45,63	21,31	50,81
Capitalisation unitaire sur résultat	6,34	3,15	-0,96	-1,41	-0,10

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Part GROUPAMA CONVERTIBLES ID en EUR					
Actif net	243 307 334,28	243 263 404,82	253 473 274,14	336 927 905,95	321 310 652,13
Nombre de titres	79 698,3868	80 626,3868	86 210,2962	100 591,6389	101 004,0000
Valeur liquidative unitaire	3 052,85	3 017,16	2 940,17	3 349,46	3 181,16
+/- values nettes unitaire non distribuées					111,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	133,79	-53,77	100,47	46,94	
Distribution unitaire sur résultat	14,13	6,98			
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat			-2,13	-3,10	-0,23
Part GROUPAMA CONVERTIBLES MC en EUR					
Actif net	91 769 430,82	48 076 205,32	50 375 130,36	88 706 461,64	81 071 115,54
Nombre de titres	588 758,370	310 364,191	332 649,542	513 780,431	493 940,572
Valeur liquidative unitaire	155,86	154,90	151,43	172,65	164,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,81	-2,76	5,17	2,41	5,77
Capitalisation unitaire sur résultat	0,86	0,50	0,03		0,14
Part GROUPAMA CONVERTIBLES N C en EUR					
Actif net	45 138 067,03	45 528 840,82	30 318 298,34	28 141 923,90	20 817 337,80
Nombre de titres	73 471,6125	75 336,6190	51 834,3903	42 617,0912	33 489,2890
Valeur liquidative unitaire	614,36	604,33	584,90	660,34	621,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	27,00	-10,78	20,01	9,25	22,02
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,78	-4,25	-6,01	-6,37	-5,99

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Part GROUPAMA CONVERTIBLES O en EUR					
Actif net	139,53	139,15	136,66	156,40	977 119,08
Nombre de titres	0,010	0,010	0,010	0,010	65,472
Valeur liquidative unitaire	13 953,00	13 915,00	13 666,00	15 640,00	14 924,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	619,00	-235,00	478,00	237,00	523,87
Capitalisation unitaire sur résultat	75,00	37,00	14,00	10,00	69,44
Part GROUPAMA CONVERTIBLES Part RD en EUR					
Actif net					466,85
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire					466,85
+/- values nettes unitaire non distribuées					16,15
Capitalisation unitaire sur résultat					-1,85
Part GROUPAMA CONVERTIBLES RC en EUR					
Actif net					8 597,35
Nombre de titres					18,195
Valeur liquidative unitaire					472,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					15,96
Capitalisation unitaire sur résultat					

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
SAINT-GOBAIN	EUR	65 000	3 527 550,00	0,67
TOTAL FRANCE			3 527 550,00	0,67
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 527 550,00	0,67
TOTAL Actions et valeurs assimilées			3 527 550,00	0,67
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DELIVERY HERO SE 0.25% 23-01-24	EUR	2 000 000	1 833 740,66	0,34
DELIVERY HERO SE 0.875% 15-07-25	EUR	7 000 000	5 750 881,71	1,09
DELIVERY HERO SE 1.0% 30-04-26	EUR	10 900 000	8 342 181,78	1,58
DELIVERY HERO SE 1.5% 15-01-28	EUR	1 000 000	706 043,48	0,13
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	12 000 000	13 042 541,10	2,46
HELLOFRESH SE 0.75% 13-05-25	EUR	1 800 000	1 980 687,58	0,37
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	10 000 000	9 422 379,28	1,78
LEG IMMOBILIEN AG 0.875% 01-09-25	EUR	2 500 000	2 752 971,06	0,52
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	EUR	15 000 000	14 973 949,32	2,83
RAG STIFTUNG ZCP 02-10-24 CV	EUR	11 100 000	10 985 170,50	2,07
RAG STIFTUNG ZCP 16-03-23	EUR	2 000 000	1 999 800,00	0,38
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	5 600 000	5 286 940,66	1,00
TUI AG 5.0% 16-04-28 CV	EUR	3 500 000	3 539 240,77	0,67
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	EUR	12 000 000	11 106 061,64	2,09
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV	EUR	1 500 000	1 377 512,57	0,26
TOTAL ALLEMAGNE			93 100 102,11	17,57
AUTRICHE				
CA IMMOBILIEN ANLAGEN 1.875% 26-03-26	EUR	292 000	284 563,44	0,05
TOTAL AUTRICHE			284 563,44	0,05
BELGIQUE				
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	EUR	9 000 000	9 195 165,00	1,73
UMICORE ZCP 23-06-25 CV	EUR	7 500 000	7 496 812,50	1,42
TOTAL BELGIQUE			16 691 977,50	3,15
DANEMARK				
GNDC 0 7/8 11/25/24	EUR	3 300 000	3 231 348,25	0,61
GN GREAT NORDIC LTD AS ZCP 21-05-24	EUR	4 000 000	4 078 620,00	0,77
TOTAL DANEMARK			7 309 968,25	1,38
ESPAGNE				
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	11 000 000	14 321 108,52	2,71
BANCO DE BADELL 5.375% 12-12-28	EUR	700 000	742 301,29	0,14
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	9 100 000	11 110 688,01	2,10
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	8 000 000	6 935 991,78	1,31
CELLNEX TELECOM 1.5% 16-01-26 CV	EUR	4 900 000	7 269 299,35	1,37
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 0.625% 17-11-22	EUR	2 000 000	1 972 425,19	0,37
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	6 000 000	5 248 215,58	0,99
TOTAL ESPAGNE			47 600 029,72	8,99
FINLANDE				
NOKIA 2 03/15/24	EUR	3 000 000	3 055 937,67	0,57
TOTAL FINLANDE			3 055 937,67	0,57

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	126 412	6 268 139,02	1,18
AIR FRANCE KLM 0.125% 25-03-26	EUR	150 000	2 433 000,00	0,46
ARCHER OBLIGATIONS ZCP 31-03-23	EUR	5 000 000	7 152 025,00	1,35
ATOS SE ZCP 06-11-24 CV	EUR	2 900 000	2 743 240,50	0,51
EDENRED ZCP 06-09-24 CV	EUR	145 000	8 910 177,50	1,69
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	90 000	5 730 300,00	1,08
EDF ZCP 14-09-24 CV	EUR	1 250 000	15 930 000,00	3,01
FNAC DARTY 0.25% 23-03-27 CV	EUR	27 909	2 230 529,14	0,43
KERING ZCP 30-09-22 CV EMTN	EUR	6 200 000	6 292 628,00	1,18
KORIAN 0.875% 06-03-27 CV	EUR	80 561	4 145 225,97	0,78
KORIAN 1.875% PERP CV	EUR	109 744	4 260 042,59	0,81
NEOEN 2.0% 02-06-25 CV	EUR	55 000	2 959 522,50	0,55
NEOEN SPA 1.875% 07-10-24 CV	EUR	50 000	2 192 525,00	0,41
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	106 800	6 683 757,60	1,26
ORPAR ZCP 20-06-24 CV	EUR	6 400 000	8 470 240,00	1,60
QUATRIM SASU 5.875% 15-01-24	EUR	600 000	615 251,42	0,12
RENAULT 1.0% 18-04-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 948 152,88	0,37
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	5 000 000	4 833 857,53	0,91
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	95 000	12 810 702,50	2,42
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	EUR	60 000	10 313 370,00	1,95
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	EUR	148	16 699 210,00	3,15
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	EUR	35 000	7 454 930,00	1,40
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.5% 30-10-25	EUR	2 800 000	2 996 485,33	0,57
UBISOFT ZCP 24-09-24 CV	EUR	75 000	8 275 200,00	1,57
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	355 000	12 502 390,00	2,36
VOLTALIA 1.0% 13-01-25 CV	EUR	50 000	1 495 300,00	0,28
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	45 000	5 029 020,00	0,95
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	148 000	13 767 996,00	2,60
TOTAL FRANCE			185 143 218,48	34,95
IRLANDE				
GLANBIA CO OPERATIVE SOCIETY 1.875% 27-01-27	EUR	5 200 000	4 941 535,58	0,93
TOTAL IRLANDE			4 941 535,58	0,93
ITALIE				
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	18 000 000	14 835 150,00	2,80
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	10 500 000	11 316 637,50	2,14
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	EUR	5 800 000	6 160 673,00	1,16
UNICREDIT 4.875% 20-02-29 EMTN	EUR	1 600 000	1 668 229,04	0,32
TOTAL ITALIE			33 980 689,54	6,42
LUXEMBOURG				
CITI GLO 0.5% 04-08-23 EMTN	EUR	6 000 000	6 437 960,00	1,22
TOTAL LUXEMBOURG			6 437 960,00	1,22
PAYS-BAS				
BASIC FIT NV 1.5% 17-06-28 CV	EUR	1 000 000	1 073 005,55	0,20
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 11-11-22 CV	EUR	13 000 000	15 856 295,00	2,99
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 0.625% 09-02-28	EUR	9 000 000	7 171 805,88	1,35
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 2.25% 25-01-24	EUR	3 000 000	2 925 281,02	0,55
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV ZCP 09-08-25	EUR	4 100 000	3 494 450,50	0,67
OCI NV 3.625% 15-10-25	EUR	2 000 000	1 859 665,25	0,35
QIAGEN NV ZCP 17-12-27 CV	USD	9 000 000	7 582 438,32	1,44
TOTAL PAYS-BAS			39 962 941,52	7,55

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BK ZCP 24-01-25 CV	EUR	11 000 000	11 625 790,00	2,19
CAPITAL & COUNTIES PROP	GBP	3 000 000	3 669 115,13	0,69
INEOS FINANCE 2.875% 01-05-26	EUR	1 500 000	1 445 683,13	0,28
TOTAL ROYAUME-UNI			16 740 588,26	3,16
SUISSE				
SIKA AG 0.15% 05-06-25 CV	CHF	4 000 000	6 354 959,79	1,20
TOTAL SUISSE			6 354 959,79	1,20
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			461 604 471,86	87,14
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			461 604 471,86	87,14
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA TRESORERIE I	EUR	794,9098	31 654 309,82	5,97
TOTAL FRANCE			31 654 309,82	5,97
IRLANDE				
ISHS EURO HIGH YLD CORP BD UCITS EUR DIS	EUR	53 959	5 184 979,66	0,98
TOTAL IRLANDE			5 184 979,66	0,98
LUXEMBOURG				
G FUND - EURO HIGH YIELD BONDS SC EUR	EUR	5 000	5 981 600,00	1,13
G FUND - SHORT TERM ABS RETURN SI SC EUR	EUR	5 000	4 973 500,00	0,94
TOTAL LUXEMBOURG			10 955 100,00	2,07
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			47 794 389,48	9,02
TOTAL Organismes de placement collectif			47 794 389,48	9,02
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DJES BANKS 0622	EUR	1 500	397 500,00	0,08
EURO STOXX 50 0622	EUR	-500	-944 005,00	-0,18
FGBL BUND 10A 0622	EUR	16	-115 840,00	-0,03
XEUR FOAT EUR 0622	EUR	-65	395 850,00	0,08
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-266 495,00	-0,05
TOTAL Engagements à terme fermes			-266 495,00	-0,05
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DEUTSCHE POST NAMEN 06/2022 PUT 36	EUR	-660	-64 020,00	-0,02
DEUTSCHE POST NAMEN 06/2023 CALL 48	EUR	660	176 220,00	0,04
DEUTSCHE POST NAMEN 06/2023 CALL 60	EUR	-660	-42 900,00	-0,01
DJ EURO STOXX 50 04/2022 CALL 4100	EUR	125	9 375,00	
DJ EURO STOXX 50 04/2022 PUT 2900	EUR	550	6 050,00	
DJ EURO STOXX 50 04/2022 PUT 3300	EUR	-1 100	-50 600,00	-0,01
DJ EURO STOXX 50 04/2022 PUT 3675	EUR	550	130 350,00	0,02
DJ EURO STOXX 50 04/2022 PUT 3950	EUR	-125	-126 125,00	-0,02
DJ STOXX W OPT W2 04/2022 PUT 3400	EUR	-550	-14 300,00	-0,01
DJ STOXX W OPT W2 04/2022 PUT 3700	EUR	550	70 950,00	0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDF 09/2022 PUT 15.3	EUR	-6 074	-4 528 167,00	-0,85
SHELL PLC. 12/2023 CALL 22	EUR	2 000	932 000,00	0,18
STELLANTIS NV 06/2022 CALL 18	EUR	810	27 013,50	
STELLANTIS NV 06/2022 PUT 16	EUR	-270	-346 396,50	-0,06
STMI NV 12/2023 CALL 36	EUR	3 210	2 949 990,00	0,56
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			-870 560,00	-0,17
TOTAL Engagements à terme conditionnels			-870 560,00	-0,17
TOTAL Instrument financier à terme			-1 137 055,00	-0,22
Appel de marge				
APPEL MARGE JP MORGA	EUR	266 465	266 465,00	0,06
TOTAL Appel de marge			266 465,00	0,06
Créances			24 944 040,00	4,70
Dettes			-19 440 163,66	-3,67
Comptes financiers			12 161 680,34	2,30
Actif net			529 721 378,02	100,00

Part GROUPAMA CONVERTIBLES Part RD	EUR	1,000	466,85	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES G	EUR	5 807,254	12 333,92	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES ID	EUR	101 004,0000	3 181,16	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES RC	EUR	18,195	472,51	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES MC	EUR	493 940,572	164,13	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES N C	EUR	33 489,2890	621,61	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES IC	EUR	23 477,1119	1 444,37	
Part GROUPAMA CONVERTIBLES O	EUR	65,472	14 924,22	

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA CONVERTIBLES G

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	274 915,40	EUR	47,34	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	274 915,40	EUR	47,34	EUR

7. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA CONVERTIBLES

Part R, D - Code ISIN : FR0013356490

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, au travers d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, principalement au moyen d'une gestion active d'obligations convertibles de la zone Euro. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des entreprises via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des sous-jacents des titres détenus en portefeuille. Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : EXANE Convertibles EURO (coupons réinvestis). Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre. Néanmoins, le profil comportemental du portefeuille et celui de l'indice pourront être comparables dans certaines configurations de marché.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone Euro et, dans la limite de 20% de l'actif net, de valeurs libellées en une autre devise. Il sera investi au minimum de 60% de son actif net en obligations de type convertibles, échangeables, ou synthétiques reproduisant un comportement d'obligations convertibles. Le risque de change existe du fait qu'il pourra être investi à hauteur de 20% de son actif net dans des titres libellés en devises. Néanmoins, après couverture de change, il ne pourra pas excéder 10%.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-In-Univers* qui a pour objectif de sélectionner (en excluant 20% des sous-jacents les moins bien notés de l'univers d'investissement) les obligations convertibles ou assimilées répondant à des critères d'investissement Environnementaux (intensité carbone, gestion des déchets), Sociaux (création nette d'emplois, heures de formation) et de Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. L'exposition de l'OPCVM à des valeurs non notées par notre filtre quantitatif ESG ne dépassera pas 10 % de l'actif net à l'exclusion des liquidités et des OPCVM monétaires détenus à titre accessoire.

Le gérant procède à la sélection du sous-jacent de l'obligation convertible selon une approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation puis selon une approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays. Le gérant sélectionne les titres en portefeuille en fonction de leurs caractéristiques techniques et plus particulièrement de leur profil de risque.

Poche taux : La part des investissements en instruments de taux sera comprise entre 60 et 100% de l'actif net. En plus des obligations convertibles, l'OPCVM pourra détenir des EMTN, TCN, obligations à taux

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

fixe, à taux variable et indexées sur l'inflation, des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), véhicules de titrisation et obligations foncières.

Ces titres devront bénéficier d'une notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's ou équivalent) ou estimée équivalente par la société de gestion. L'OPCVM pourra détenir des titres de notation inférieure dans la limite de 25% de son actif net. Il pourra également investir jusqu'à 10% de son actif net en Coco Bonds émis par des institutions financières, afin de capter le surcroît de rendement lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité globale de l'OPCVM se situe entre 1 et 5.

Poche actions : L'exposition actions de l'OPCVM sera comprise entre 0% et 50% de son actif net. En cas de conversion d'obligations ou d'exercice d'options détenues dans le portefeuille, l'OPCVM pourra détenir de manière transitoire des actions. Ces actions ont vocation à être cédées dans les meilleurs délais en tenant compte des conditions de marché les plus favorables.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, actions, de change ou de volatilité dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et utiliser des OPCVM monétaires. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille évoluera entre 0% et 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou Report.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en œuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque de crédit et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA CONVERTIBLES

Part I, D - Code ISIN : FR0010213348

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, au travers d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, principalement au moyen d'une gestion active d'obligations convertibles de la zone Euro. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des entreprises via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des sous-jacents des titres détenus en portefeuille. Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : EXANE Convertibles EURO (coupons réinvestis). Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quel que niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre. Néanmoins, le profil comportemental du portefeuille et celui de l'indice pourront être comparables dans certaines configurations de marché.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone Euro et, dans la limite de 20% de l'actif net, de valeurs libellées en une autre devise. Il sera investi au minimum de 60% de son actif net en obligations de type convertibles, échangeables, ou synthétiques reproduisant un comportement d'obligations convertibles. Le risque de change existe du fait qu'il pourra être investi à hauteur de 20% de son actif net dans des titres libellés en devises. Néanmoins, après couverture de change, il ne pourra pas excéder 10%.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-In-Universe* qui a pour objectif de sélectionner (en excluant 20% des sous-jacents les moins bien notés de l'univers d'investissement) les obligations convertibles ou assimilées répondant à des critères d'investissement Environnementaux (intensité carbone, gestion des déchets), Sociaux (création nette d'emplois, heures de formation) et de Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. L'exposition de l'OPCVM à des valeurs non notées par notre filtre quantitatif ESG ne dépassera pas 10 % de l'actif net à l'exclusion des liquidités et des OPCVM monétaires détenus à titre accessoire.

Le gérant procède à la sélection du sous-jacent de l'obligation convertible selon une approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation puis selon une approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays. Le gérant sélectionne les titres en portefeuille en fonction de leurs caractéristiques techniques et plus particulièrement de leur profil de risque.

Poche taux : La part des investissements en instruments de taux sera comprise entre 60 et 100% de l'actif net. En plus des obligations convertibles, l'OPCVM pourra détenir des EMTN, TCN, obligations à taux

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

fixe, à taux variable et indexées sur l'inflation, des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), véhicules de titrisation et obligations foncières.

Ces titres devront bénéficier d'une notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's ou équivalent) ou estimée équivalente par la société de gestion. L'OPCVM pourra détenir des titres de notation inférieure dans la limite de 25% de son actif net. Il pourra également investir jusqu'à 10% de son actif net en Coco Bonds émis par des institutions financières, afin de capter le surcroît de rendement lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité globale de l'OPCVM se situe entre 1 et 5.

Poche actions : L'exposition actions de l'OPCVM sera comprise entre 0% et 50% de son actif net. En cas de conversion d'obligations ou d'exercice d'options détenues dans le portefeuille, l'OPCVM pourra détenir de manière transitoire des actions. Ces actions ont vocation à être cédées dans les meilleurs délais en tenant compte des conditions de marché les plus favorables.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, actions, de change ou de volatilité dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et utiliser des OPCVM monétaires. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille évoluera entre 0% et 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou report.

Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation :

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en œuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque de crédit et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA CONVERTIBLES

Part I, C - Code ISIN : FR0010301283

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, au travers d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, principalement au moyen d'une gestion active d'obligations convertibles de la zone Euro. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des entreprises via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des sous-jacents des titres détenus en portefeuille. Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : EXANE Convertibles EURO (coupons réinvestis). Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre. Néanmoins, le profil comportemental du portefeuille et celui de l'indice pourront être comparables dans certaines configurations de marché.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone Euro et, dans la limite de 20% de l'actif net, de valeurs libellées en une autre devise. Il sera investi au minimum de 60% de son actif net en obligations de type convertibles, échangeables, ou synthétiques reproduisant un comportement d'obligations convertibles. Le risque de change existe du fait qu'il pourra être investi à hauteur de 20% de son actif net dans des titres libellés en devises. Néanmoins, après couverture de change, il ne pourra pas excéder 10%.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-In-Universe* qui a pour objectif de sélectionner (en excluant 20% des sous-jacents les moins bien notés de l'univers d'investissement) les obligations convertibles ou assimilées répondant à des critères d'investissement Environnementaux (intensité carbone, gestion des déchets), Sociaux (création nette d'emplois, heures de formation) et de Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. L'exposition de l'OPCVM à des valeurs non notées par notre filtre quantitatif ESG ne dépassera pas 10 % de l'actif net à l'exclusion des liquidités et des OPCVM monétaires détenus à titre accessoire.

Le gérant procède à la sélection du sous-jacent de l'obligation convertible selon une approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation puis selon une approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays. Le gérant sélectionne les titres en portefeuille en fonction de leurs caractéristiques techniques et plus particulièrement de leur profil de risque.

Poche taux : La part des investissements en instruments de taux sera comprise entre 60 et 100% de l'actif net. En plus des obligations convertibles, l'OPCVM pourra détenir des EMTN, TCN, obligations à taux

fixe, à taux variable et indexées sur l'inflation, des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), véhicules de titrisation et obligations foncières.

Ces titres devront bénéficier d'une notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's ou équivalent) ou estimée équivalente par la société de gestion. L'OPCVM pourra détenir des titres de notation inférieure dans la limite de 25% de son actif net. Il pourra également investir jusqu'à 10% de son actif net en Coco Bonds émis par des institutions financières, afin de capter le surcroît de rendement lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité globale de l'OPCVM se situe entre 1 et 5.

Poche actions : L'exposition actions de l'OPCVM sera comprise entre 0% et 50% de son actif net. En cas de conversion d'obligations ou d'exercice d'options détenues dans le portefeuille, l'OPCVM pourra détenir de manière transitoire des actions. Ces actions ont vocation à être cédées dans les meilleurs délais en tenant compte des conditions de marché les plus favorables.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, actions, de change ou de volatilité dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et utiliser des OPCVM monétaires. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille évoluera entre 0% et 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation :

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en œuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque de crédit et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA CONVERTIBLES

Part N, C - Code ISIN : FR0010301317

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, au travers d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, principalement au moyen d'une gestion active d'obligations convertibles de la zone Euro. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des entreprises via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des sous-jacents des titres détenus en portefeuille. Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : EXANE Convertibles EURO (coupons réinvestis). Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre. Néanmoins, le profil comportemental du portefeuille et celui de l'indice pourront être comparables dans certaines configurations de marché.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone Euro et, dans la limite de 20% de l'actif net, de valeurs libellées en une autre devise. Il sera investi au minimum de 60% de son actif net en obligations de type convertibles, échangeables, ou synthétiques reproduisant un comportement d'obligations convertibles. Le risque de change existe du fait qu'il pourra être investi à hauteur de 20% de son actif net dans des titres libellés en devises. Néanmoins, après couverture de change, il ne pourra pas excéder 10%.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-In-Universe* qui a pour objectif de sélectionner (en excluant 20% des sous-jacents les moins bien notés de l'univers d'investissement) les obligations convertibles ou assimilées répondant à des critères d'investissement Environnementaux (intensité carbone, gestion des déchets), Sociaux (création nette d'emplois, heures de formation) et de Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. L'exposition de l'OPCVM à des valeurs non notées par notre filtre quantitatif ESG ne dépassera pas 10 % de l'actif net à l'exclusion des liquidités et des OPCVM monétaires détenus à titre accessoire.

Le gérant procède à la sélection du sous-jacent de l'obligation convertible selon une approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation puis selon une approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays. Le gérant sélectionne les titres en portefeuille en fonction de leurs caractéristiques techniques et plus particulièrement de leur profil de risque.

Poche taux : La part des investissements en instruments de taux sera comprise entre 60 et 100% de l'actif net. En plus des obligations convertibles, l'OPCVM pourra détenir des EMTN, TCN, obligations à taux

fixe, à taux variable et indexées sur l'inflation, des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), véhicules de titrisation et obligations foncières.

Ces titres devront bénéficier d'une notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's ou équivalent) ou estimée équivalente par la société de gestion. L'OPCVM pourra détenir des titres de notation inférieure dans la limite de 25% de son actif net. Il pourra également investir jusqu'à 10% de son actif net en Coco Bonds émis par des institutions financières, afin de capter le surcroît de rendement lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité globale de l'OPCVM se situe entre 1 et 5.

Poche actions : L'exposition actions de l'OPCVM sera comprise entre 0% et 50% de son actif net. En cas de conversion d'obligations ou d'exercice d'options détenues dans le portefeuille, l'OPCVM pourra détenir de manière transitoire des actions. Ces actions ont vocation à être cédées dans les meilleurs délais en tenant compte des conditions de marché les plus favorables.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, actions, de change ou de volatilité dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et utiliser des OPCVM monétaires. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille évoluera entre 0% et 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation :

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en œuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque de crédit et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA CONVERTIBLES

Part M, C - Code ISIN : FR0010758755

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, au travers d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, principalement au moyen d'une gestion active d'obligations convertibles de la zone Euro. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des entreprises via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des sous-jacents des titres détenus en portefeuille. Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : EXANE Convertibles EURO (coupons réinvestis). Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre. Néanmoins, le profil comportemental du portefeuille et celui de l'indice pourront être comparables dans certaines configurations de marché.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone Euro et, dans la limite de 20% de l'actif net, de valeurs libellées en une autre devise. Il sera investi au minimum de 60% de son actif net en obligations de type convertibles, échangeables, ou synthétiques reproduisant un comportement d'obligations convertibles. Le risque de change existe du fait qu'il pourra être investi à hauteur de 20% de son actif net dans des titres libellés en devises. Néanmoins, après couverture de change, il ne pourra pas excéder 10%.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-In-Universe* qui a pour objectif de sélectionner (en excluant 20% des sous-jacents les moins bien notés de l'univers d'investissement) les obligations convertibles ou assimilées répondant à des critères d'investissement Environnementaux (intensité carbone, gestion des déchets), Sociaux (création nette d'emplois, heures de formation) et de Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. L'exposition de l'OPCVM à des valeurs non notées par notre filtre quantitatif ESG ne dépassera pas 10 % de l'actif net à l'exclusion des liquidités et des OPCVM monétaires détenus à titre accessoire.

Le gérant procède à la sélection du sous-jacent de l'obligation convertible selon une approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation puis selon une approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays. Le gérant sélectionne les titres en portefeuille en fonction de leurs caractéristiques techniques et plus particulièrement de leur profil de risque.

Poche taux : La part des investissements en instruments de taux sera comprise entre 60 et 100% de l'actif net. En plus des obligations convertibles, l'OPCVM pourra détenir des EMTN, TCN, obligations à taux

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

fixe, à taux variable et indexées sur l'inflation, des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), véhicules de titrisation et obligations foncières.

Ces titres devront bénéficier d'une notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's ou équivalent) ou estimée équivalente par la société de gestion. L'OPCVM pourra détenir des titres de notation inférieure dans la limite de 25% de son actif net. Il pourra également investir jusqu'à 10% de son actif net en Coco Bonds émis par des institutions financières, afin de capter le surcroît de rendement lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité globale de l'OPCVM se situe entre 1 et 5.

Poche actions : L'exposition actions de l'OPCVM sera comprise entre 0% et 50% de son actif net. En cas de conversion d'obligations ou d'exercice d'options détenues dans le portefeuille, l'OPCVM pourra détenir de manière transitoire des actions. Ces actions ont vocation à être cédées dans les meilleurs délais en tenant compte des conditions de marché les plus favorables.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, actions, de change ou de volatilité dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et utiliser des OPCVM monétaires. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille évoluera entre 0% et 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation :

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en œuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque de crédit et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA CONVERTIBLES

Part G, C/D - Code ISIN : FR0010890400

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, au travers d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, principalement au moyen d'une gestion active d'obligations convertibles de la zone Euro. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des entreprises via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des sous-jacents des titres détenus en portefeuille. Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : EXANE Convertibles EURO (coupons réinvestis). Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre. Néanmoins, le profil comportemental du portefeuille et celui de l'indice pourront être comparables dans certaines configurations de marché.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone Euro et, dans la limite de 20% de l'actif net, de valeurs libellées en une autre devise. Il sera investi au minimum de 60% de son actif net en obligations de type convertibles, échangeables, ou synthétiques reproduisant un comportement d'obligations convertibles. Le risque de change existe du fait qu'il pourra être investi à hauteur de 20% de son actif net dans des titres libellés en devises. Néanmoins, après couverture de change, il ne pourra pas excéder 10%.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-In-Universe* qui a pour objectif de sélectionner (en excluant 20% des sous-jacents les moins bien notés de l'univers d'investissement) les obligations convertibles ou assimilées répondant à des critères d'investissement Environnementaux (intensité carbone, gestion des déchets), Sociaux (création nette d'emplois, heures de formation) et de Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. L'exposition de l'OPCVM à des valeurs non notées par notre filtre quantitatif ESG ne dépassera pas 10 % de l'actif net à l'exclusion des liquidités et des OPCVM monétaires détenus à titre accessoire.

Le gérant procède à la sélection du sous-jacent de l'obligation convertible selon une approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation puis selon une approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays. Le gérant sélectionne les titres en portefeuille en fonction de leurs caractéristiques techniques et plus particulièrement de leur profil de risque.

Poche taux : La part des investissements en instruments de taux sera comprise entre 60 et 100% de l'actif net. En plus des obligations convertibles, l'OPCVM pourra détenir des EMTN, TCN, obligations à taux fixe, à taux variable et indexées sur l'inflation, des *contingent convertible*

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

bonds (Coco Bonds), véhicules de titrisation et obligations foncières.

Ces titres devront bénéficier d'une notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's ou équivalent) ou estimée équivalente par la société de gestion. L'OPCVM pourra détenir des titres de notation inférieure dans la limite de 25% de son actif net. Il pourra également investir jusqu'à 10% de son actif net en Coco Bonds émis par des institutions financières, afin de capter le surcroît de rendement lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité globale de l'OPCVM se situe entre 1 et 5.

Poche actions : L'exposition actions de l'OPCVM sera comprise entre 0% et 50% de son actif net. En cas de conversion d'obligations ou d'exercice d'options détenues dans le portefeuille, l'OPCVM pourra détenir de manière transitoire des actions. Ces actions ont vocation à être cédées dans les meilleurs délais en tenant compte des conditions de marché les plus favorables.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, actions, de change ou de volatilité dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et utiliser des OPCVM monétaires. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille évoluera entre 0% et 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report.

Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation :

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en œuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque de crédit et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA CONVERTIBLES

Part O, C - Code ISIN : FR0010890426

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, au travers d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, principalement au moyen d'une gestion active d'obligations convertibles de la zone Euro. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des entreprises via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des sous-jacents des titres détenus en portefeuille. Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : EXANE Convertibles EURO (coupons réinvestis). Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre. Néanmoins, le profil comportemental du portefeuille et celui de l'indice pourront être comparables dans certaines configurations de marché.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone Euro et, dans la limite de 20% de l'actif net, de valeurs libellées en une autre devise. Il sera investi au minimum de 60% de son actif net en obligations de type convertibles, échangeables, ou synthétiques reproduisant un comportement d'obligations convertibles. Le risque de change existe du fait qu'il pourra être investi à hauteur de 20% de son actif net dans des titres libellés en devises. Néanmoins, après couverture de change, il ne pourra pas excéder 10%.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-In-Universe* qui a pour objectif de sélectionner (en excluant 20% des sous-jacents les moins bien notés de l'univers d'investissement) les obligations convertibles ou assimilées répondant à des critères d'investissement Environnementaux (intensité carbone, gestion des déchets), Sociaux (création nette d'emplois, heures de formation) et de Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. L'exposition de l'OPCVM à des valeurs non notées par notre filtre quantitatif ESG ne dépassera pas 10 % de l'actif net à l'exclusion des liquidités et des OPCVM monétaires détenus à titre accessoire.

Le gérant procède à la sélection du sous-jacent de l'obligation convertible selon une approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation puis selon une approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays. Le gérant sélectionne les titres en portefeuille en fonction de leurs caractéristiques techniques et plus particulièrement de leur profil de risque.

Poche taux : La part des investissements en instruments de taux sera comprise entre 60 et 100% de l'actif net. En plus des obligations convertibles, l'OPCVM pourra détenir des EMTN, TCN, obligations à taux

fixe, à taux variable et indexées sur l'inflation, des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), véhicules de titrisation et obligations foncières.

Ces titres devront bénéficier d'une notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's ou équivalent) ou estimée équivalente par la société de gestion. L'OPCVM pourra détenir des titres de notation inférieure dans la limite de 25% de son actif net. Il pourra également investir jusqu'à 10% de son actif net en Coco Bonds émis par des institutions financières, afin de capter le surcroît de rendement lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité globale de l'OPCVM se situe entre 1 et 5.

Poche actions : L'exposition actions de l'OPCVM sera comprise entre 0% et 50% de son actif net. En cas de conversion d'obligations ou d'exercice d'options détenues dans le portefeuille, l'OPCVM pourra détenir de manière transitoire des actions. Ces actions ont vocation à être cédées dans les meilleurs délais en tenant compte des conditions de marché les plus favorables.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, actions, de change ou de volatilité dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et utiliser des OPCVM monétaires. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille évoluera entre 0% et 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation :

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en œuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque de crédit et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.



LOI ENERGIE-CLIMAT

ART.29 – communication sur la prise en compte des enjeux ESG dans la gestion des OPC

GROUPAMA CONVERTIBLES 2022

LOI ENERGIE-CLIMAT

ART.29 – communication sur la prise en compte des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance) dans la gestion des OPC

1. Présentation du FCP Groupama Convertibles
2. La politique ESG de Groupama AM
3. Les fondements de notre approche ESG
4. La démarche d'engagement actionnarial
5. Le principe de double matérialité
6. Une démarche d'intégration ESG systématique dans notre analyse fondamentale
7. Une analyse ESG structurée
8. Noter les entreprises : Analyse quantitative
9. Nos indicateurs ESG et environnementaux
10. Focus Biodiversité
11. Risques de Durabilité
12. Le reporting pour le FCP Groupama Convertibles

PRESENTATION du FCP GROUPAMA CONVERTIBLES

NOM DU Fonds	Groupama Convertibles
Classification	Obligations Convertibles
Encours > 500 M€	OUI
Encours au 31/03/2022 <i>(toutes parts, en M€)</i>	569
Stratégie du FCP	<p>L'objectif de gestion est d'optimiser les performances dans le respect du cadre de gestion spécifié. Son indicateur de référence est l'indice Exane Convertibles Euro (coupons réinvestis). Pour atteindre son objectif le fonds met en oeuvre une gestion valorisant la durabilité des entreprises via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des sous-jacents des titres détenus en portefeuille. Le fonds investit dans des valeurs de la zone euro et dans la limite de 20% de l'actif net dans des valeurs libellées dans une autre devise. Il sera investi au minimum de 60% de son actif net en obligations de type convertibles, échangeables, ou synthétiques reproduisant un comportement d'obligations convertibles. Le fonds pourra investir en instruments financiers dérivés négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé à des fins accessoires de couverture et de bonne gestion du portefeuille. Le fonds pourra acquérir des parts d'autres organismes de placements collectifs (OPC dont trackers/ETF) de type ouvert à condition de ne pas investir plus de 10% de son actif net dans ces parts d'OPC. Le fonds peut investir sur des titres non "investment grade" dans la limite de 25% de son actif net.</p>
Durée de placement minimum recommandée	supérieure à 5 ans
Comptabilisation dans les encours classés Intégration ESG	oui

LA POLITIQUE ESG DE GROUPAMA AM

UN MONDE EN MUTATION

Groupama AM propose à ses clients **une gestion de conviction**, résolument active dans une perspective d'investissement de moyen/long-terme adaptable en fonction des spécificités des classes d'actifs considérées. Cette gestion de conviction nécessite d'être en mesure de détecter les mutations de notre économie, **d'identifier efficacement les risques et de détecter de nouvelles opportunités de valeur ajoutée.**

A cette fin la prise en compte des critères ESG permet d'appréhender **les trois transitions (numérique, environnementale et démographique) qui modifient aujourd'hui en profondeur les modèles des entreprises :**

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

C'est le passage d'une économie fondée sur les énergies fossiles à une économie fondée sur les énergies bas-carbone et sur la gestion des impacts environnementaux tels que la protection de la biodiversité des activités des entreprises.

Exemple : Les entreprises du secteur des biens d'équipements développent des produits et solutions technologiques qui permettent d'optimiser la gestion de l'énergie des bâtiments et outils industriels (par ex : contrôle de la consommation d'énergie) et de développer les énergies renouvelables (fournisseurs d'éoliennes, technologies pour la gestion décentralisée des réseaux d'énergie...) ou encore de nouvelles technologies ferroviaires (train à hydrogène)...



TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

Elle intègre les conséquences des évolutions sociétales - vieillissement de la population, urbanisation, montée des inégalités - pour les entreprises sur la gestion de leur capital humain et de toute la chaîne de valeur.

La poursuite de la croissance démographique mondiale pose le défi de la sécurité alimentaire. En 2050, nous serons près de 10 milliards d'êtres humains sur terre : la consommation ou l'alimentation animale devraient au minimum doubler. Ce défi est adressé à l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire, de l'amont de la filière, soit l'agriculture, à son aval représenté par les industries de 1ère et de 2ème transformation. Des investissements majeurs sont donc nécessaires pour faire face à une demande en forte croissance, optimiser l'utilisation des ressources et répondre aussi à l'émergence de nouvelles tendances de consommation.



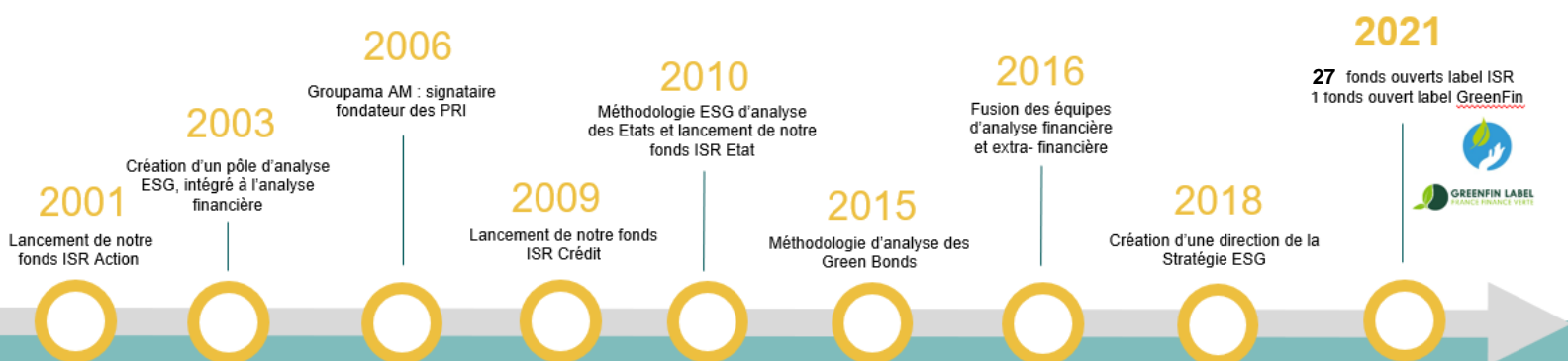
TRANSITION NUMÉRIQUE

Elle représente l'impact des nouvelles technologies, de la capacité à gérer des données à très grande échelle sur les processus internes des entreprises, leurs relations avec leurs clients, leurs fournisseurs et la société civile.

Véritable enjeu stratégique économique et social, les réseaux de télécommunications mobiles et fixes de demain (5G, Très Haut Débit en particulier avec la Fibre) permettent de nouveaux usages pour les consommateurs, transforment les métiers des entreprises dans les modes de production et de travail, et sont des moteurs essentiels de la décarbonation grâce à une pleine maîtrise des données. Leur performance technologique (débit, rapidité, connectivité, fiabilité, sécurité) sont porteuses d'innovations de rupture dans de nombreux secteurs : industrie, agriculture, automobile, santé, commerce, médias, services financiers, éducation...



GROUPAMA AM, PIONNIER DE LA FINANCE DURABLE



91 MILLIARDS D'EUROS d'actifs sous gestion prenant en compte des critères ESG (au 31/12/2021)

SUR

117 MILLIARDS D'EUROS d'actifs sous gestion (au 31/12/2021)

LA POLITIQUE ESG DE GROUPAMA AM

UN ENGAGEMENT FORT DANS LA DURÉE

Depuis le début des années 2000, Groupama AM a internalisé et développé une approche extra-financière. Aujourd'hui, plus de **3/4 de nos encours sont gérés en prenant en compte des critères ESG.**

L'ambition de Groupama AM est de répondre à trois orientations :

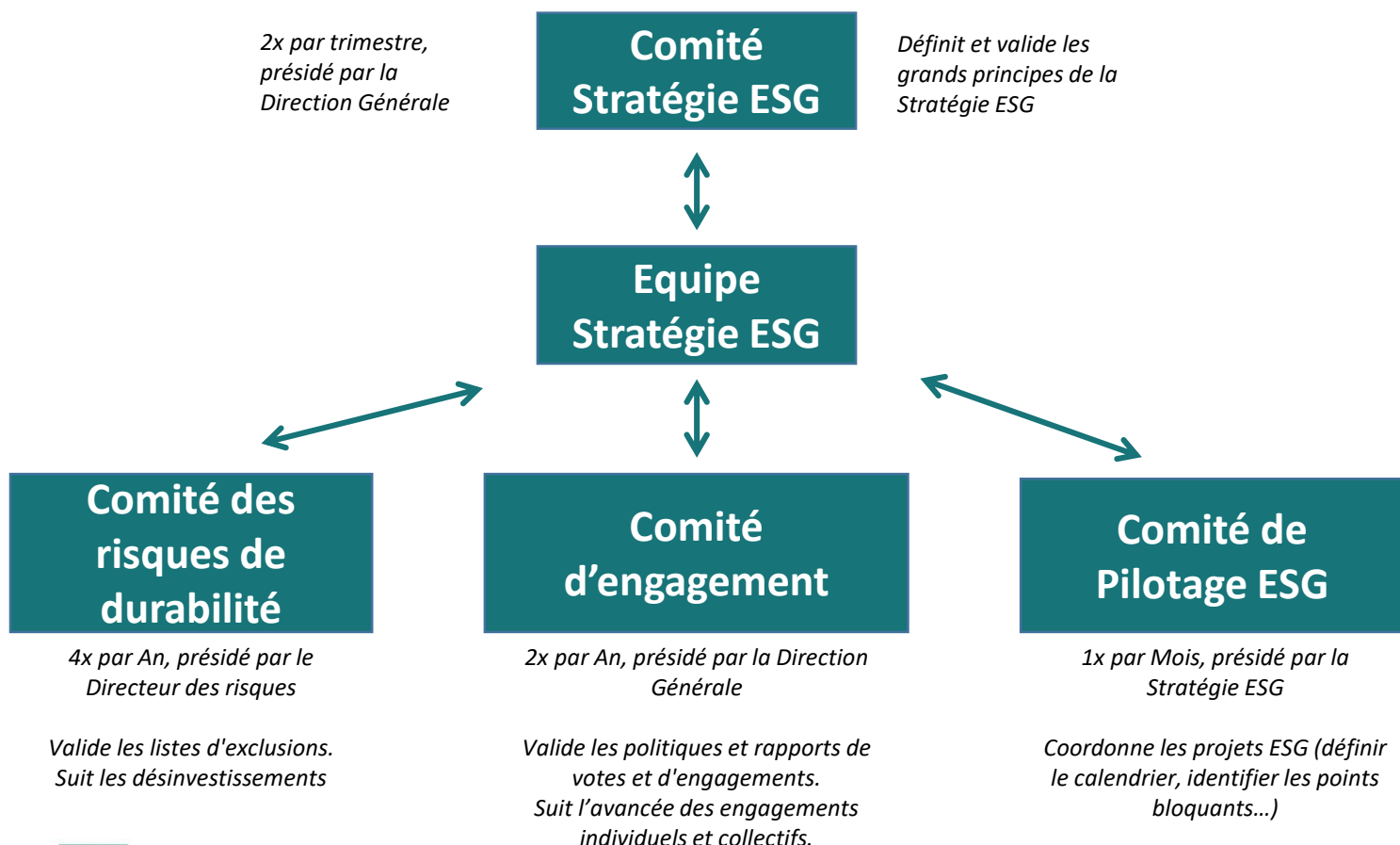
- Diffuser l'ESG dans tous les départements de Groupama AM par une politique de formation active
- Faire évoluer notre offre vers plus d'intégration et une gamme de produits thématiques ESG
- Répondre aux demandes de nos clients en matière de Finance Durable.

UNE GOUVERNANCE ESG SPÉCIFIQUE

Signe de l'importance qu'attache Groupama AM aux problématiques ESG, une **Direction de la Stratégie ESG a été créée en mai 2018, et a été confiée à la Directrice de la recherche, membre du Comité de direction.**

Le suivi du déploiement de cette politique ESG se fait au sein d'un comité dédié, le Comité Stratégie ESG, qui se réunit deux fois par trimestre et est présidé par la Direction Générale. De nombreuses équipes de Groupama AM sont impliquées dans la réalisation des différents projets définis pour atteindre les objectifs de la Stratégie ESG, et la coordination de leurs actions est faite par l'équipe dédiée à l'intégration ESG.

NOTRE GOUVERNANCE ESG



LES FONDEMENTS DE NOTRE APPROCHE ESG

UNE ÉQUIPE DE RECHERCHE INTÉGRÉE UNIQUE SUR LA PLACE

A partir de 2003, Groupama AM a développé une méthodologie de recherche interne intégrant systématiquement **une approche ESG à l'analyse financière et aboutissant à une recommandation unique**. Cette démarche s'appuyait sur les expertises des analystes financiers et ESG.

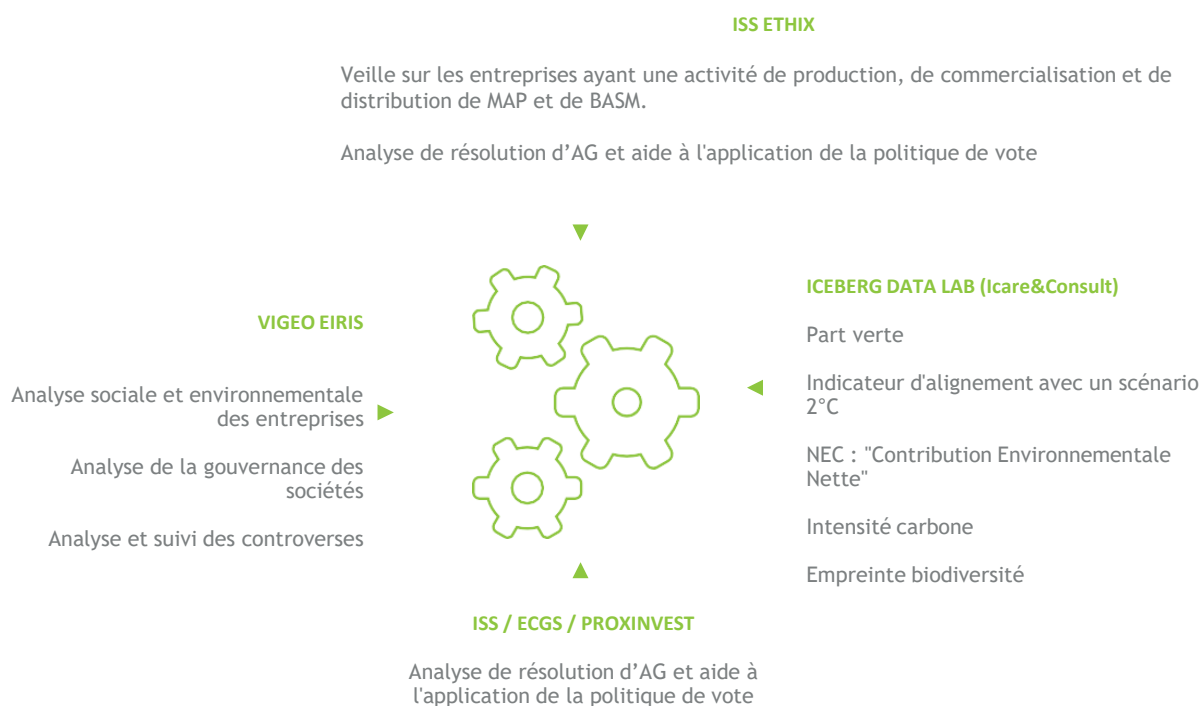
En 2016, Groupama AM a franchi **une étape supplémentaire dans la dynamique d'intégration ESG avec le regroupement des métiers d'analyste financier et d'analyste ESG**. Ainsi, tous les analystes de Groupama AM ont été formés par les anciens analystes ESG afin d'intégrer, directement dans leurs études, les enjeux extra-financiers au même titre que les enjeux financiers.

NOS SOURCES D'ANALYSE ESG

Les anciens analystes ESG ont quant à eux acquis les fondamentaux de l'analyse financière par des formations délivrées par la SFAF.

Aujourd'hui, **chaque analyste a la responsabilité de mener l'analyse financière et ESG des entreprises du secteur qu'il couvre**. Le département de la Recherche comprend une équipe composée de 11 analystes financiers et ESG dont 2 analystes référents pour l'étude des piliers Environnemental d'une part et Social/Sociétal d'autre part. Les 3 économistes pays, membres du département Recherche, intègrent également les critères ESG dans leurs analyses pays.

L'équipe en charge de la stratégie ESG est composée de trois personnes, dont un analyste dédié à l'engagement et à la gouvernance et un expert ESG.



DEMARCHE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Pour Groupama AM, l'engagement traduit une volonté d'assumer pleinement sa responsabilité fiduciaire de détenteur d'actifs à long terme ainsi qu'une volonté de renforcer le dialogue avec les entreprises sur les thématiques ESG. L'engagement est d'une part **une source de création de valeur** et d'autre part **un moyen de diminuer les risques**.

La démarche d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articule autour d'une **politique de dialogue et de vote ancrée sur les sujets ESG** qui répondent aux objectifs suivants :

- Identifier et limiter les risques ESG dans les entreprises détenues
- Améliorer la qualité des données ESG
- Identifier et partager les bonnes pratiques sectorielles auprès des entreprises détenues

Pour Groupama AM, l'engagement actionnarial est une **démarche volontaire et constructive** d'un ou plusieurs investisseurs souhaitant de réels efforts dans l'amélioration des pratiques ESG d'entreprises identifiées.

Notre démarche se structure autour d'actions d'engagement individuelles et collaboratives, ainsi que grâce à une présence forte sur la Place de Paris.

Pour retrouver notre politique d'engagement 2022, rendez-vous [ici](#).

- **Engagement individuel :**

1/ Un dialogue avec les sociétés :

- rencontres avec le top management des principales capitalisations européennes
- dialogue actionnarial suivi avec les sociétés ciblées

2/ Une politique de vote exigeante (en place depuis 2001), actualisée tous les ans. Mobilisant gérants, analystes et middle-office, l'exercice des droits de votes couvre plus de 200 assemblées générales dans l'ensemble des pays de l'espace européen.

3/ La possibilité pour Groupama AM, au-delà des votes aux assemblées, de discuter en amont avec les entreprises des projets de résolutions présentés aux Assemblées Générales.

- **Engagement collaboratif :**

En 2021, Groupama AM s'est associé à 7 nouvelles initiatives collaboratives, soutenant en particulier une transition juste, le développement d'un reporting non financier ainsi que la finance d'impact.

Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme, incluant également **l'exercice des droits de vote**. La politique de vote formalise annuellement **les pratiques de la société de gestion en matière d'exercice de ses droits de vote aux assemblées générales de sociétés cotées au titre de son statut d'actionnaire**. Vous pouvez accéder à la politique de vote 2022 [ici](#).

UNE PRESENCE FORTE SUR LA PLACE DE PARIS

Groupama AM compte parmi les acteurs fortement engagés sur la Place de Paris depuis le début des années 2000. Il joue un rôle clé au sein des différents groupes de travail dans le but de promouvoir et d'améliorer les pratiques dans le domaine de l'investissement responsable. Groupama AM a notamment la présidence du comité Finance Durable de l'Association Française de Gestion depuis mai 2015 et la co-présidence de la commission extra-financière de la Société Française des Analyses Financiers (SFAF) depuis 2014.

PRINCIPE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

LE RÈGLEMENT SFDR DEMANDE AUX INVESTISSEURS :

Comment ils identifient et gèrent les potentiels risques des événements ESG extérieurs qui peuvent avoir un impact sur la valeur d'un investissement – ce sont les risques de durabilité

Comment ils identifient et limitent les potentielles incidences négatives en matière de durabilité – ou PAI – c'est-à-dire la manière dont l'entreprise qui est financée affecte la société et l'environnement : émissions carbone, pollution, inégalités salariales

LA COMBINAISON DE CETTE DOUBLE APPROCHE EST APPELÉE « DOUBLE MATÉRIALITÉ », LA PREMIÈRE RENVOIE À LA MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE, LA SECONDE À LA MATÉRIALITÉ ESG.

La combinaison de cette double approche est appelée « double matérialité », la première renvoie à la matérialité financière, la seconde à la matérialité ESG.



UNE DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG SYSTÉMATIQUE DANS NOTRE ANALYSE FONDAMENTALE

UNE ANALYSE ESG ET FINANCIÈRE ABOUTISSANT À UNE RECOMMANDATION UNIQUE

L'objectif de notre approche d'intégration est de mesurer l'impact des critères ESG sur les critères financiers et donc sur nos recommandations finales. Dans nos études valeurs, nous concentrons l'analyse sur les critères « ESG matériels », c'est-à-dire ceux ayant un impact sur les critères financiers.

• Définition des critères ESG matériels

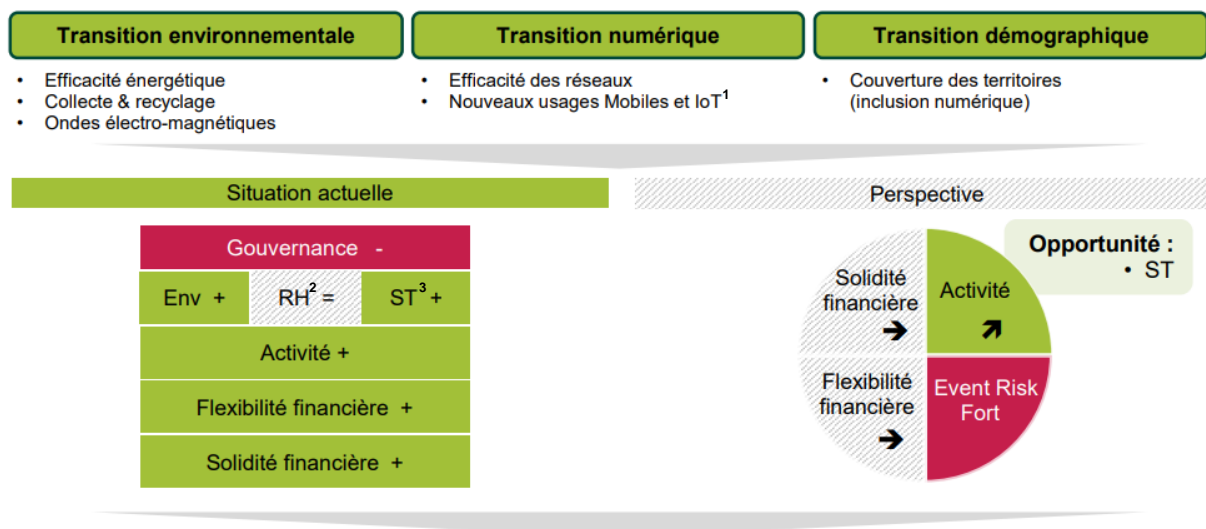
Notre approche concernant les critères ESG matériels combine une **analyse top-down et bottom-up**.

Nous partons d'une analyse macro-économique, c'est-à-dire des trois transitions que nous avons identifiées comme structurantes, et nous les déclinons en une approche micro-économique, au niveau du secteur et de la valeur permettant d'évaluer si l'entreprise intègre les évolutions de son écosystème d'une part et d'autre part de mesurer sa capacité à s'adapter rapidement aux nouvelles données dans le cadre de la stratégie mise en place.

• Impact sur les éléments financiers

L'étude de ces critères ESG aboutit à une **appréciation ESG sur trois crans** (positif, modéré et négatif), assortie d'une perspective. L'analyste précise ensuite quels éléments financiers ces critères impactent, permettant de comprendre **comment l'analyse de ces éléments extra financiers va être prise en compte dans la recommandation globale de la valeur**

EXEMPLE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX ESG SUR LE SECTEUR BANCAIRE



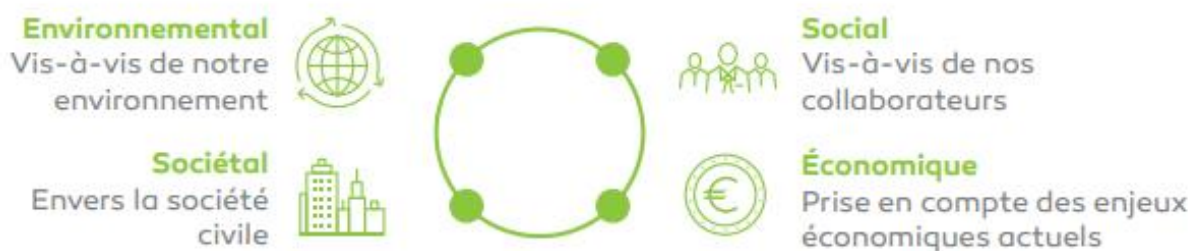
1) Internet of Things : L'Internet des objets (en anglais Internet of Things ou IoT) est l'interconnexion entre l'Internet et des objets, des lieux et des environnements physiques.

2) RH : Ressources Humaines

3) ST : Sociétal

UNE ANALYSE ESG STRUCTURÉE

Pour chacun des quatre piliers E, S, S et G, nous avons défini une méthodologie structurée, à partir de laquelle les analystes peuvent identifier les critères ESG les plus matériels par secteur. Pour cela, ils fondent leur analyse sur l'impact des trois transitions – environnementale, numérique et démographique – que nous avons identifiées comme modifiant en profondeur les modèles d'affaires des entreprises.



Les critères environnementaux :

Ils analysent le positionnement et la capacité d'adaptation des entreprises face à la transition énergétique et écologique en matière :

- de protection de la biodiversité,
- de gestion des déchets et des pollutions,
- de gestion des eau et des infrastructures,
- de consommation des matières premières.

Les critères sociaux et sociétaux :

Ils regroupent d'une part l'analyse du capital humain de l'entreprise (gestion des compétences, formation, culture d'entreprise, climat de travail...) au regard des trois transitions, et d'autre part l'analyse de son impact sociétal (relations extérieures clients, fournisseurs, communautés) qui questionne le rôle de l'entreprise dans la société, sa « raison d'être », et sa contribution aux Objectifs de Développement Durable.

Les critères de gouvernance :

Ils portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et notamment les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction ainsi que le degré d'intégration des enjeux de développement durable dans la stratégie et la communication externe. L'analyse de la gouvernance permet de vérifier que les pouvoirs de contrôle sont efficaces pour s'assurer de la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et parties prenantes de l'entreprise.

L'approche ESG intégrée à l'analyse des émetteurs souverain

Depuis octobre 2018, l'évaluation du risque pays par Groupama AM prend en compte les risques ESG, dans la notation selon quatre piliers. Cette méthodologie vise à capter les potentiels impacts des facteurs environnementaux, sociétaux et politiques dans le climat des affaires d'un pays. Le score ESG est déterminé comme la somme des notes de trois composantes : Gouvernance, Social/Sociétal et Environnement.

- Le score « gouvernance » mesure la qualité des structures du pouvoir d'un pays. Il est composé de six sous-piliers dont les données sont publiées par la Banque Mondiale :

Liberté d'expression, qualité du système réglementaire, efficacité gouvernementale, contrôle de la corruption, stabilité politique et état de droit.

- Le critère « social » mesure la performance sociale et sociétale, notamment en matière de modes de vie, cohésion sociale, démographie et capital humain.
- Enfin, le critère « environnement » mesure la performance en matière d'empreinte carbone, efficacité énergétique et croissance verte. Les sous-piliers du « social » et de l'« environnement » sont construits par Groupama AM à partir d'une sélection de données macroéconomiques disponibles.

NOTER LES ENTREPRISES : ANALYSE QUANTITATIVE

Les données et les outils ont toujours été un axe majeur de la stratégie ESG. En 2019, les outils sont repensés, en collaboration avec les équipes de gestion, afin d'améliorer l'accès aux données ESG et d'en faciliter l'usage.

Grilles ESG quantitatives

A partir des données provenant de nos fournisseurs ESG, nous construisons des grilles de données quantitatives en fonction des enjeux clés ESG que nous avons déterminés en interne à travers notre analyse qualitative.

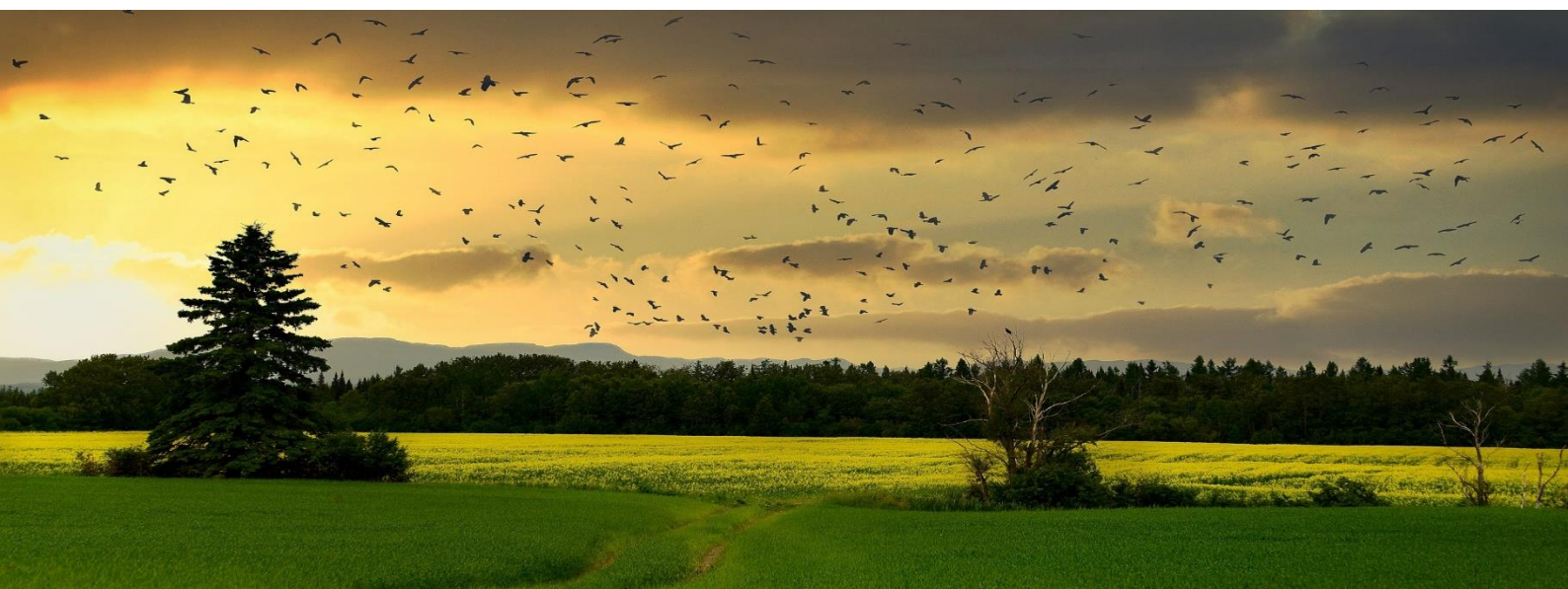
Des outils propriétaires

Les données ESG, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, sont mises à disposition de tous les gérants de portefeuilles de Groupama AM.

Ils disposent ainsi des outils propriétaires « NotesESG© » et « AvisRecherche© », qui leur permettent de visualiser à la fois les études macro-économiques et fondamentales, et les notations sur les critères E, S et G. Ces outils permettent d'alimenter notre outil de gestion, SimCorp Dimension.

Ainsi, nous sélectionnons et pondérons, pour chaque secteur, les critères que nous considérons pertinents et matériels.

Cette démarche nous permet de disposer de notations quantitatives sur de larges univers d'émetteurs disponibles à l'investissement.



NOS INDICATEURS ESG & ENVIRONNEMENTAUX

Un produit d'investissement ESG se doit aujourd'hui de démontrer sa performance ESG à travers la publication d'indicateurs ESG dans ses reportings. Ces indicateurs ne sont pas normés comme peuvent l'être le suivi d'une performance financière d'un fonds, pour autant certains éléments sont de plus en plus communément utilisés :

- **Note Moyenne ESG** : Il s'agit de la moyenne pondérée des notes ESG des entreprises en portefeuille. Ces notes ESG proviennent soit de fournisseurs de données ESG externes, soit d'un système de notation interne, propre à la société de gestion. Elles ne sont ainsi pas comparables d'une société de gestion à l'autre. C'est un élément quantitatif essentiel qui permet de se positionner par rapport à un indice de référence ou à un univers d'investissement.
- **Intensité Carbone** : L'intensité carbone correspond à la moyenne des émissions de gaz à effet de serre, rapportées à la moyenne par millions d'euros de CA pour les entreprises et rapportées au PIB pour les Etats.
- **Alignement à une trajectoire climatique** : Afin d'avoir une vision plus prospective de l'impact direct des activités des entreprises sur le climat, nous nous appuyons également sur un indicateur d'alignement à une trajectoire climatique, qui nous fournit des éléments sur la trajectoire passée et future des émissions carbone de l'entreprise par rapport à tel ou tel scénario.

Nous nous appuyons sur différents indicateurs pour analyser le positionnement actuel du business model d'une entreprise :

- **Net Environmental Contribution (NEC)** : Pourcentage de performance environnementale de l'activité de l'entreprise sur un axe allant de -100% à +100%, le +100% étant la meilleure performance actuellement réalisée. Cet indicateur permet de mesurer l'alignement du modèle économique d'une entreprise avec la transition énergétique et écologique à un instant t. La NEC complète la part verte et prend en compte la performance environnementale globale de l'entreprise en intégrant les enjeux environnementaux clés tels que les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air et le climat. Cet indicateur avancé est cohérent avec la taxonomie européenne faisant le bilan net des activités « vertes » et des activités « brunes ».
- **Part verte** : pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise généré par une technologie/activité considérée comme favorable à la transition énergétique et écologique. Plus la part verte d'une entreprise est proche de 0%, plus celle-ci est soumise à des risques de transition. Le fournisseur de données de Groupama AM se fonde sur les critères de la taxonomie européenne pour estimer la part verte des entreprises.

FOCUS BIODIVERSITE

Au regard de l'enjeu que représente la biodiversité, dès 2020, Groupama AM a lancé plusieurs chantiers internes sur cette thématique et a participé à plusieurs groupes de réflexions de Place.

En 2021, la biodiversité a été au cœur de la stratégie ESG et les différents chantiers internes associés ont abouti à **la sélection** à la suite d'un appel d'offre **d'un fournisseur de données d'empreintes Biodiversité** ainsi que **le renforcement de l'enjeu de biodiversité dans notre analyse environnementale**, faisant désormais l'objet **d'un pilier distinct**.

L'indicateur d'« Empreinte Biodiversité » (appelé *Corporate Biodiversity Footprint*) permet de mesurer l'impact sur la biodiversité des entreprises à travers leurs activités et ce tout au long de leur chaîne de valeur. Cet indicateur est exprimé en km² par MSA ; la MSA est une unité de mesure permettant d'évaluer l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, non perturbé par les activités et les pressions humaines.

La méthodologie du *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF) intègre les quatre pressions les plus matérielles sur la biodiversité terrestre :

- L'occupation des sols
- Le changement climatique
- La pollution atmosphérique causée par les émissions d'azote et de soufre atmosphérique
- La pollution de l'eau douce causée par le rejet de composés toxiques dans l'environnement

A partir des données liées aux flux de produits achetés et vendus par une entreprise et pour chacun de ces flux, des pressions environnementales vont être calculées en utilisant les bases de données scientifiques d'analyse de cycle de vie. Ensuite, ces pressions sont converties à partir de fonctions de dommages en impact exprimés dans l'unité de mesure en km²/MSA. Enfin, les résultats des différents impacts sont agrégés en un impact absolu global.

A ce jour, les impacts positifs ne sont pas pris en compte dans la méthodologie. Par conséquent, l'indicateur est toujours négatif. Plus l'empreinte Biodiversité est négative, plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important.

A noter que la méthodologie d'empreinte Biodiversité n'est pas totalement exhaustive. En effet, elle ne couvre pas la pression concernant les espèces invasives ni les impacts sur la biodiversité marine.

RISQUE DE DURABILITE

1) LA LISTE DES GRANDS RISQUES ESG

Selon le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), les risques de durabilité sont définis comme tout « événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement ». On les retrouve chez Groupama AM dans la liste des Grands Risques ESG, mise en place en 2014. La liste des Grands Risques ESG est validée au sein d'un comité dédié : le Comité des risques de durabilité.

Ainsi, Groupama AM suit une liste de **valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG** : la liste des Grands Risques ESG.

Les émetteurs intégrant la liste des Grands Risques ESG sont les émetteurs pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un downgrade significatif de la part des agences de notation financière.

Cette liste est composée de deux sous-ensembles :

- Les entreprises ayant un niveau élevé de controverses selon notre fournisseur de données et dont la controverse a été validée par notre recherche interne.
- les entreprises dont la gouvernance est notée « Grands Risques » par nos analystes selon notre approche interne, c'est-à-dire appréciée négativement sur au moins 50% des 4 critères considérés (droits des actionnaires, procédures et structures de contrôle, qualité du management et transparence).

A chaque nouvelle entrée, l'analyste détermine des « triggers » (signaux déclencheurs de sortie), qui sont systématiquement revus tous les six mois.

Pour les entreprises suivies à la Recherche et appartenant à cette liste, les analystes ne peuvent pas émettre une recommandation « action » à l'achat ou une recommandation « crédit » assortie d'une perspective positive.



RISQUE DE DURABILITE

2) POLITIQUE D'EXCLUSION CHARBON

Groupama Asset Management soutient l'objectif de l'Accord de Paris de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 1,5°C d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels. Or, le charbon joue un rôle central dans l'augmentation de la température et des changements climatiques car il s'agit de la principale source de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, Groupama AM a décidé en 2019 de mettre en place une politique d'exclusion charbon accessible [ici](#).

Groupama AM a mis en place dès 2019 une politique d'exclusion du secteur du charbon, afin de diminuer son exposition aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition. Il s'agit d'une politique d'exclusion stricte car elle s'applique à tous les portefeuilles gérés directement par Groupama AM, y compris les fonds dédiés et les mandats tiers, sauf instruction explicite et contraire du client. Cette politique s'applique à nos investissements dans les activités liées au charbon thermique, c'est-à-dire aux activités d'extraction du charbon et à la production d'énergie à partir du charbon.

La liste d'exclusion s'appuie sur les travaux de l'ONG allemande Urgewald qui publie la Global Coal Exit List des entreprises les plus exposées.

L'équipe de Recherche interne Groupama AM revoit les résultats fournis par Urgewald, comme toutes les données extra-financières provenant de fournisseurs externes.

De ce fait Groupama AM peut être amené à recalculer le seuil de chiffre d'affaires ou de mix de production d'électricité et à analyser la stratégie de sortie du charbon de certaines entreprises présentes sur la Global Coal Exit List.

Si nos conclusions sont en phase avec les données provenant de la Global Coal Exit List alors même que l'entreprise a déterminé des objectifs de sortie du charbon, mais à un horizon encore trop lointain pour respecter un scénario 1,5°C, la valeur sera exclue de nos expositions actions et crédit. Si les conclusions sont différentes, la valeur est mise sous surveillance.

La liste finale est validée par le Comité des Risques de durabilité qui se réunit quatre fois par an. La politique s'applique à tous les portefeuilles gérés par Groupama AM sauf instruction contraire du client (dans le cadre de mandats ou de fonds dédiés).

Critères d'exclusion :

Chiffre d'affaires ou mix de production d'électricité > à 20% sur le charbon

Production annuelle de charbon > 20 millions de tonnes et capacité installée des centrales au charbon > 10 GW

Nouveaux projets de centrales électriques au charbon, mines ou d'infrastructures de charbon

REPORTING POUR LE FCP GROUPAMA CONVERTIBLES

Au 31/03/2022 :

Indicateurs ESG

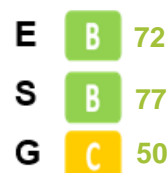
INTENSITE CARBONE



SCORE ESG GLOBAL



SCORE DES PILIERS E, S ET G



Source : Beyond Ratings, calculs Groupama AM

Source : Groupama AM

Indicateurs Climat

NEC (CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE NET)	PART VERTE	ALIGNEMENT A UNE TRAJECTOIRE CLIMATIQUE
27%	-1%	2,4°C

Dans son rapport ESG – Climat 2022, Groupama AM publiera sa stratégie d’alignement à l’Accord de Paris. En revanche, nous ne publierons pas de stratégie spécifique pour chacun des OPC dont l’encours est supérieur à 500 millions d’euros en 2022.

Concernant la stratégie d’alignement biodiversité, elle ne sera pas publiée en 2022 en raison des limites méthodologiques identifiées et évoquées dans la rubrique « Focus : Biodiversité » et dans l’attente de la publication des nouveaux objectifs des accords internationaux de la Conférence des Parties sur la diversité Biologique signataires de la Convention sur la diversité biologique.

GLOSSAIRE

ESG :

ESG fait référence aux critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux, et de Gouvernance dans la gestion des investissements et des entreprises.

ISR :

L'Investissement Socialement Responsable consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance à la gestion financière. On parle aussi « d'application des principes du développement durable à l'investissement ». Cette typologie de gestion cherche à concilier performance économique, impact social et impact environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable.

Accords de Paris :

Signé entre 195 États membres de l'ONU à la fin de la COP21 qui s'est tenue à Paris en 2015, c'est le premier accord universel sur le climat. Il définit un plan d'action afin de maintenir la hausse des températures à un niveau bien inférieur à 2°C. Cet accord marque aussi la mobilisation des acteurs privés sur le sujet, en particulier des acteurs financiers, qui ont reconnu depuis l'importance du rôle du financement pour atteindre cet objectif.

Règlement SFDR:

Le règlement européen sur la Finance Durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est entré en vigueur en mars 2021. Il a pour objectif de décrire et expliquer dans les documents précontractuels, la stratégie d'investissement durable et la façon dont les sociétés de gestion intègrent les informations en termes de durabilité de leurs produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité).

Objectifs de développement durable :

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les pays membres de l'ONU en septembre 2015 avec pour horizon 2030. Ils ambitionnent notamment de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, de combattre les inégalités et de s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.

Ces 17 objectifs sont déclinés en 169 cibles et 244 indicateurs de pilotage, destinés en premier lieu à l'action publique. Pour autant, les acteurs privés, que ce soient les entreprises ou les investisseurs, cherchent de plus en plus à montrer leurs contributions spécifiques à ces ODD.

Principal Adverse Impact (PAI) ou incidences négatives en matière de durabilité:

Il s'agit des impacts négatifs significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, c'est-à-dire sur des enjeux environnementaux, sociaux, ou encore en matière de droits de l'homme. Le règlement SFDR établit une liste de 14 indicateurs obligatoires et 2 indicateurs optionnels, qui sont par exemple : l'empreinte carbone, l'exposition des entreprises aux énergies fossiles, l'écart de rémunération entre hommes et femmes, la violation de standards sociaux minimaux. Ces indicateurs montrent la matérialité ESG, c'est-à-dire l'impact mesurable des choix d'investissements qui sont faits.

Risques de durabilité :

Évènement ou situation dans le domaine de l'environnement, du social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (également appelé matérialité financière). Il s'agit par exemple des impacts financiers suite à un accident industriel, à des accusations de corruption ou de blanchiment d'argent ou de la perte de valeur de certaines activités en raison de leur impact environnemental, comme la production d'électricité à base de charbon.



AVERTISSEMENT

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Tout investisseur doit prendre connaissance avant tout investissement du prospectus ou du document d'information clé de l'investisseur (DICI) de l'OPCVM. Ces documents et les autres documents périodiques peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de Groupama AM ou sur www.groupama-am.fr. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos. Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses filiales sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.



Groupama
ASSET MANAGEMENT

Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Tél.: 01.44.56.76.76

Société de gestion de portefeuille
Agrément GP93-02 du 05/01/93

Société Anonyme au capital de 1 878 910 euros
389 522 152 RCS Paris

Siret 389 522 152 00 047 – APE 6630Z

www.groupama-am.com